

**Délibération n° 34/ 2023  
(annule et remplace la  
délibération 31-2023)**

OBJET :

-----  
DEMANDE DE SUBVENTIONS  
POUR LA CREATION DU  
TERRAIN MULTISPORTS  
-----

Date de la convocation  
du Conseil Municipal :

30 Novembre 2023

Certifié exécutoire  
Compte tenu de sa  
Réception en Préfecture  
Et de sa publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20231207-34-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le sept Décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Danièle BENOIST et Cécile DE BEIR et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, Serge DROIT et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme PICHOT, Mme CHEUL (pouvoir donné à Mme LEJEUNE) et Mr GARNIER

Monsieur David CHOLLEY a été élu secrétaire de séance

Le Maire présente aux conseillers une estimation financière pour la création d'un terrain multisports sur la commune.

L'estimation financière pour les travaux de voirie comprenant les travaux préparatoires communs, le terrassement, les bordures caniveaux et le remblaiement s'élèvent à 29.234€ HT soit 35.080,80€ TTC.

L'estimation financière pour les travaux de l'aire de jeu modèle Pitch'One R5 et les travaux communs s'élève à 56.355 € HT soit 67.626€ TTC.  
Soit un total de 85.589€ HT et 102.706,80€ TTC

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre d'Eure et Loir Ingénierie s'élève à 4% du montant prévisionnel des travaux soit 3.440 € HT et 4.128 € TTC

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

. APPROUVE la création d'un terrain multisports sur la commune,

. SOLLICITE à cet effet plusieurs aides financières pour ce projet,

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 20% du montant HT	17.805,80 €
Fonds départemental d'investissement (FDI) 30% du montant HT	26.708,70 €
Fonds de concours Chartres Métropole 10 % du montant HT	8.902,90 €
Autofinancement	35.611,60 €
Total HT du projet	89.029 €

Les travaux ne débiteront qu'après réception des délibérations attributives de subventions, et en tout état de cause au cours de l'exercice 2024.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

